

Procès-verbal de la séance du Conseil général de Clarmont

Mercredi 24 novembre 2021 à 20h00

PV n°22

Ordre du jour

1. Salutations et appel
2. Approbation de l'ordre du jour
3. Adoption des procès-verbaux des séances précédentes
 - 3.1. Installation des Autorités communales pour la législature 2021-2026 du 25 mars 2021 (deuxième partie)
 - 3.2. Suite de l'installation des Autorités communales pour la législature 2021-2026 du 16 juin 2021
 - 3.3. Séance ordinaire du 16 juin 2021
4. Compétences à accorder à la Municipalité afin d'assurer la bonne gestion des affaires communales pendant la législature 2021-2026
 - 4.1. Préavis municipal n° 01/11/2021
 - 4.2. Rapport de la Commission de gestion, des finances et ad hoc
5. Plafond d'endettement et de cautionnement pour la législature 2021-2026
 - 5.1. Préavis municipal n° 02/11/2021
 - 5.2. Rapport de la Commission de gestion, des finances et ad hoc
6. Indemnités des membres de la Municipalité et du Conseil pour la législature 2021-2026
 - 6.1. Préavis municipal n° 03/11/2021
 - 6.2. Rapport de la Commission de gestion, des finances et ad hoc
7. Budget 2022
 - 7.1. Préavis municipal n° 04/11/2021
 - 7.2. Rapport de la Commission de gestion, des finances et ad hoc
8. Entente intercommunale relative à l'exploitation de la déchèterie de Clarmont par les communes de Clarmont et de Vaux-sur-Morges
 - 8.1. Préavis municipal n° 05/11/2021
 - 8.2. Rapport de la Commission de gestion, des finances et ad hoc
9. Élections
 - 9.1. Suppléant(e) au sein de la Commission de gestion, des finances et ad hoc
 - 9.2. Représentant(e) du Conseil au sein de la Fondation Baud à Apples
10. Communications de la Municipalité
11. Communications du Bureau
12. Divers et propositions individuelles

1. Salutations et appel

M. Luc Fontolliet, Président, ouvre la séance à 20h00 et souhaite la bienvenue à l'assemblée dans la grande salle de Chaniaz pour la première séance ordinaire de la législature 2021-2026.

Mme Erika Favre, Secrétaire, procède à l'appel des 23 membres du Conseil.

14 membres sont présents, 5 sont excusés et 4 sont absents.

Le quorum étant atteint, l'assemblée peut valablement délibérer.

M. Luc Fontolliet demande si des personnes n'auraient pas été appelées.

Deux personnes se manifestent et sont priées de se présenter.

M. Luc Fontolliet procède à l'assermentation de Madame Florence Fiechter et Monsieur Matthieu Viande. Le Conseil est désormais composé de 25 membres dont 15 votants présents.

2. Approbation de l'ordre du jour

L'ordre du jour a été remis avec les convocations. **M. Luc Fontolliet** demande si quelqu'un souhaite proposer une modification, ce qui n'est pas le cas.

L'ordre du jour est approuvé.

3. Adoption des procès-verbaux des séances précédentes

3.1. Installation des Autorités communales pour la législature 2021-2026 du 25 mars 2021 (deuxième partie)

M. Luc Fontolliet précise que le procès-verbal de la première partie de cette installation, présidée par Mme la Préfète Arn, a été lu et approuvé séance tenante. Bien que distribué avec les convocations, son approbation n'est donc pas à l'ordre du jour.

Le procès-verbal de la deuxième partie de cette installation a également été distribué avec les convocations.

M. Luc Fontolliet met le procès-verbal en discussion.

La parole n'étant pas demandée, M. Luc Fontolliet remercie Mme Erika Favre pour la qualité de son travail et propose de passer au vote.

Le procès-verbal de l'installation des Autorités communales pour la législature 2021-2026 du 25 mars 2021 (deuxième partie) est accepté à l'unanimité.

3.2. Suite de l'installation des Autorités communales pour la législature 2021-2026 du 16 juin 2021

Le procès-verbal de cette suite d'installation a été distribué avec les convocations.

M. Luc Fontolliet met le procès-verbal en discussion.

M. Luc Maurer souligne que le procès-verbal mentionne M. Jean-Pierre Imesch comme rapporteur de la Commission de gestion, des finances et ad hoc.

M. Luc Fontolliet répond qu'il s'agit là d'une regrettable erreur de la part du Bureau. M. Jean-Pierre Imesch n'étant plus membre du Conseil, il ne peut pas être membre d'une Commission, d'où l'élection complémentaire au point 9.1 de l'ordre du jour.

La parole n'étant plus demandée, M. Luc Fontolliet remercie Mme Erika Favre pour la qualité de son travail et propose de passer au vote.

Le procès-verbal de la suite de l'installation des Autorités communales pour la législature 2021-2026 du 16 juin 2021 est accepté à l'unanimité.

3.3. Séance ordinaire du 16 juin 2021

Le procès-verbal de cette séance a été distribué avec les convocations.

M. Luc Fontolliet met le procès-verbal en discussion.

La parole n'étant pas demandée, M. Luc Fontolliet remercie Mme Erika Favre pour la qualité de son travail et propose de passer au vote.

Le procès-verbal de la séance ordinaire du 16 juin 2021 est accepté à l'unanimité.

4. Compétences à accorder à la Municipalité afin d'assurer la bonne gestion des affaires communales pendant la législature 2021-2026

4.1. Préavis municipal n° 01/11/2021

Le préavis a été distribué avec les convocations.

M. Luc Fontolliet passe la parole à la Municipalité pour la présentation de ce point.

Mme Anouck Tschudi, Syndique, explique qu'il s'agit d'un préavis qui revient à chaque début de législature afin d'octroyer des compétences à la Municipalité en cas d'urgence. Pour illustrer ses propos, Mme Anouck Tschudi donne pour exemple une conduite d'eau qui explose et qui nécessite des travaux sans que la Municipalité n'ait le temps de soumettre le cas au Conseil.

Il s'agit donc d'une marge de manœuvre, accordée à la Municipalité, pour faire face aux événements imprévisibles.

Ce préavis reprend exactement les mêmes demandes présentées il y a cinq ans, lors de la précédente législature.

M. Luc Fontolliet demande s'il y a des demandes d'éclaircissement, ce qui n'est pas le cas.

4.2. Rapport de la Commission de gestion, des finances et ad hoc

M. Luc Fontolliet invite Mme Olivia Gay, rapportrice, à procéder à la lecture du rapport de la Commission.

Par sa lecture, **Mme Olivia Gay** fait part à l'assemblée de l'entière satisfaction de la Commission quant aux explications obtenues par la Syndique, Mme Anouck Tschudi.

La Commission propose au Conseil d'accepter le préavis tel qu'il a été présenté.

M. Luc Fontolliet remercie la Commission et sa rapportrice pour le travail réalisé et ouvre la discussion.

La parole n'étant pas demandée, M. Luc Fontolliet propose à la Municipalité de lire les conclusions du préavis et de passer au vote.

Le préavis municipal n° 01/11/2021 « Compétences à accorder à la Municipalité afin d'assurer la bonne gestion des affaires communales pendant la législature 2021-2026 » est accepté à l'unanimité.

5. Plafond d'endettement et de cautionnement pour la législature 2021-2026

5.1. Préavis municipal n° 02/11/2021

Le préavis a été distribué avec les convocations.

M. Luc Fontolliet passe la parole à la Municipalité pour la présentation de ce point.

Mme Anouck Tschudi explique qu'il s'agit à nouveau d'un préavis qui revient à chaque début de législature.

Le plafond d'endettement concerne la dette maximale que la commune peut souscrire.

La Municipalité propose d'augmenter ce plafond de CHF 200'000.- par rapport à la précédente législature, pour le fixer à un montant de CHF 2'500'000.-.

Afin de calculer ce montant de 2,5 millions, la Municipalité s'est basée sur les scénarios les plus pessimistes afin d'éviter qu'il doive être revu à la hausse, ce qui impliquerait une intervention du Canton.

Mme Anouck Tschudi précise que la Municipalité ne projette pas d'atteindre ce plafond et souligne qu'en cas de grosses dépenses, l'aval du Conseil sera de toutes façons demandé par l'intermédiaire de préavis.

La dette actuelle de la commune est de : 1'300'000.-.

Y ont été ajoutés :

- Crédit du compte courant, en cas de manque de liquidités :	200'000.-
- Modification du réseau d'eau suite au contrôle du réservoir :	500'000.-
- Sécurisation du Rovay :	100'000.-
- Travaux concernant le bâtiment communal :	200'000.-
- Marge :	200'000.-

Total CHF 2'500'000.-

Concernant le plafond de cautionnement, il s'agit des autorisations d'endettement accordées par la commune de Clarmont aux associations intercommunales (ERM, ASIABE, pompiers) dont elle est membre.

Si l'une de ces associations décide de mettre en place un projet conséquent impliquant une dette, la commune ne va pas s'endetter dans le cadre de ce projet mais doit cautionner le fait que l'association intercommunale souscrive cette dette. La capacité de cautionnement de la commune doit être plafonné.

La Municipalité propose d'augmenter ce plafond de CHF 950'000.- par rapport à la précédente législature, pour le fixer à un montant de CHF 1'200'000.-.

Ce montant a été calculé par rapport aux budgets et aux prévisions donnés par les associations intercommunales.

Chiffres reçus pour la législature 2021-2026 (estimations) :

- ASIABE :	450'000.-
- ERM :	450'000.-
- SIS Morget :	47'000.-
- Marge :	253'000.-

Total CHF 1'200'000.-

Mme Anouck Tschudi précise que si tous les projets projetés par ces associations se réalisent, il y aura forcément des répercussions sur les finances communales.

M. Luc Fontolliet demande s'il y a des demandes d'éclaircissement, ce qui n'est pas le cas.

5.2. Rapport de la Commission de gestion, des finances et ad hoc

M. Luc Fontolliet invite Mme Olivia Gay, rapportrice, à procéder à la lecture du rapport de la Commission.

Par sa lecture, **Mme Olivia Gay** fait part à l'assemblée de l'entière satisfaction de la Commission quant aux explications obtenues par la Syndique, Mme Anouck Tschudi, notamment concernant le plafond de risque pour cautionnements dont ils regrettent le manque de précisions chiffrées et de clarté dans le préavis.

La Commission propose au Conseil d'accepter le préavis tel qu'il a été présenté.

M. Luc Fontolliet remercie la Commission et sa rapportrice pour le travail réalisé et ouvre la discussion.

La parole n'étant pas demandée, M. Luc Fontolliet propose à la Municipalité de lire les conclusions du préavis et de passer au vote.

Le préavis municipal n° 02/11/2021 « Plafond d'endettement et de cautionnement pour la législature 2021-2026 » est accepté à l'unanimité.

6. Indemnités des membres de la Municipalité et du Conseil pour la législature 2021-2026

6.1. Préavis municipal n° 03/11/2021

Le préavis a été distribué avec les convocations.

M. Luc Fontolliet passe la parole à la Municipalité pour la présentation de ce point.

Mme Anouck Tschudi explique qu'il s'agit à nouveau d'un préavis qui revient à chaque début de législature.

La Municipalité s'est basée sur les chiffres de la dernière législature. Un seul changement a été apporté : l'ajout d'une catégorie pour les indemnités des membres du Conseil délégués auprès des associations intercommunales dont la commune est membre.

Cette nouvelle catégorie concerne les délégués de l'ASIABE et l'ERM, pour autant que les délégués ne soient pas directement payés par ces associations.

M. Luc Fontolliet demande s'il y a des demandes d'éclaircissement, ce qui n'est pas le cas.

6.2. Rapport de la Commission de gestion, des finances et ad hoc

M. Luc Fontolliet invite Mme Olivia Gay, rapportrice, à procéder à la lecture du rapport de la Commission.

Par sa lecture, **Mme Olivia Gay** fait part à l'assemblée de l'entière satisfaction de la Commission quant aux explications obtenues par la Syndique, Mme Anouck Tschudi et relève qu'il n'y a pas de changement d'indemnités pour cette nouvelle législature.

La Commission propose au Conseil d'accepter le préavis tel qu'il a été présenté.

M. Luc Fontolliet remercie la Commission et sa rapportrice pour le travail réalisé et ouvre la discussion.

La parole n'étant pas demandée, M. Luc Fontolliet propose à la Municipalité de lire les conclusions du préavis et de passer au vote.

Le préavis municipal n° 03/11/2021 « Indemnités des membres de la Municipalité et du Conseil Générale pour la législature 2021-2026 » est accepté à l'unanimité.

7. Budget 2022

7.1. Préavis municipal n° 04/11/2021

Le préavis a été distribué avec les convocations.

M. Luc Fontolliet passe la parole à la Municipalité pour la présentation de ce point.

Mme Anouck Tschudi informe qu'en page 1, le budget 2022 présente un déficit de CHF 21'100.- pour 2022. Il s'agit d'un déficit moins important que celui présenté dans le budget 2021.

À noter que cela fait plusieurs années que le budget prévoit un déficit pour, au final, obtenir des comptes équilibrés.

Mme Anouck Tschudi apporte ensuite quelques précisions lorsque c'est nécessaire.

Page 7 : une nette baisse est soulignée pour le point 110.3182 « Honoraires et prestations informatiques ». En 2021, la GED (Gestion Électronique des Documents) a été mise en place, ce qui engendré des frais conséquents. Les CHF 8'000.- au budget 2022 représentent essentiellement les frais de maintenance.

Page 10 : une nette augmentation est soulignée pour le point 350.314 « Entretien courant ». Cette augmentation est due aux problèmes d'humidité qui sont toujours présents dans le bâtiment communal. Les travaux faits ont permis d'avoir moins d'inondation mais tout est encore très et trop humide. Des solutions sont toujours recherchées, d'où la provision faite.

Afin d'équilibrer le budget, une partie des charges a été prise sur le fonds de réserve (point 350.480).

Le point 351 a été supprimé suite à la vente de Chaniaz et à la dissolution de l'ACIC.

Page 12 : le point 451 « Déchetterie intercommunale » a été créé. Ce point n'existait pas auparavant étant donné que Clarmont exploitait seule sa déchetterie (les frais de la déchetterie et ceux des sacs poubelles étaient dans le même compte). Avec la mise en place de la déchetterie intercommunale, un nouveau point a dû être créé afin de dissocier les comptes. Les frais qui concernent uniquement Clarmont sont restés dans le point 450 « Ordures ménagères et part déchetterie ». À noter que le total des points 450 et 451 est très proche du budget 2021.

Page 13 : le point 470.314 « Entretien cours d'eau » n'a pas été budgétisé en 2022 car l'étude sur le Rovay a été terminée et a été présentée lors de la dernière séance du Conseil. À ce jour, la Municipalité n'a aucune idée des solutions qui vont être choisies et réalisées. Cela n'est donc pas possible à budgétiser.

Si les travaux concernant le Rovay sont faits en 2022, la Municipalité reviendra vers le Conseil avec un préavis détaillé.

Page 14 : point 5 « Instruction publique et cultes », l'augmentation est due au fait qu'il y a deux élèves de plus cette année.

Page 16 : une énorme différence est soulignée pour les points 730.3652 « Participations frais AJEMA » et 730.3653 « Accueil parascolaire ASIABE ». Ces deux points se complètent. Beaucoup d'enfants sont passés de l'AJEMA à l'ASIABE lors de la rentrée scolaire.

Pour rappel, les comptes 2020 comptaient CHF 96'423.85 suite à un retard de facturation et que les comptes 2019 étaient déjà bouclés. Le chiffre standard aurait dû être d'environ CHF 60'000.-.

M. Marc Tschudi demande si la Municipalité a eu une meilleure vue sur les enfants qui utilisent ce système ?

Mme Anouck Tschudi informe que les réponses données dans les séances précédentes par Luc Maurer, ancien Syndic, restent valables. Toutes les démarches qu'ont pu être faites avaient été faites.

M. Luc Fontolliet demande s'il y a des demandes d'éclaircissement, ce qui n'est pas le cas.

7.2. Rapport de la Commission de gestion, des finances et ad hoc

M. Luc Fontolliet invite Mme Olivia Gay, rapportrice, à procéder à la lecture du rapport de la Commission.

Par sa lecture, **Mme Olivia Gay** fait part à l'assemblée de l'entière satisfaction de la Commission quant aux explications obtenues par la Syndique, Mme Anouck Tschudi.

La Commission souligne la création d'un nouveau compte 451 concernant la déchetterie intercommunale, qui faut différencier du compte 450 qui concerne les ordures ménagères de Clarmont.

La Commission note aussi certaines inconnues pour les années à venir, à savoir : les travaux futurs pour la sécurisation du Rovay, les problématiques liées à l'eau et aux éventuels travaux du réservoir d'eau, ou encore l'éventuelle construction d'un nouveau collège à Apples, avec des répercussions financières pour la Commune de Clarmont.

La Commission considère le budget 2022 comme étant réaliste.

La Commission propose au Conseil d'accepter le préavis tel qu'il a été présenté.

M. Luc Fontolliet remercie la Commission et sa rapportrice pour le travail réalisé et ouvre la discussion.

La parole n'étant pas demandée, M. Luc Fontolliet propose à la Municipalité de lire les conclusions du préavis et de passer au vote.

Le préavis municipal n° 04/11/2021 « Budget 2022 » est accepté à l'unanimité.

8. Entente intercommunale relative à l'exploitation de la déchetterie de Clarmont par les communes de Clarmont et de Vaux-sur-Morges

8.1. Préavis municipal n° 05/11/2021

Le préavis et ses annexes ont été distribués avec les convocations.

M. Luc Fontolliet informe qu'il s'agit d'un sujet qui a déjà été discuté il y a une année mais qui doit à nouveau être soumis au Conseil pour des questions de formes.

Le budget tel que présenté l'année passée reste valable. La convention, quant à elle, a été jugée non-conforme par le Canton et est désormais présentée sous la forme d'une entente.

Luc Fontolliet passe la parole à la Municipalité pour la présentation de ce point.

M. Fabien Fiechter, Municipal, informe que c'est pour des questions légales que le Canton a refusé la précédente convention. Il s'agit en réalité d'un contexte juridique assez délicat où chaque mot a son importance, raison pour laquelle il est désormais question d'une entente intercommunale entre les communes de Vaux-sur-Morges et Clarmont pour la gestion d'une déchèterie commune.

Par rapport au préavis précédent, aucune modification de fond n'a été apportée.

M. Luc Fontolliet demande s'il y a des demandes d'éclaircissement, ce qui n'est pas le cas.

8.2. Rapport de la Commission de gestion, des finances et ad hoc

M. Luc Fontolliet invite Mme Olivia Gay, rapportrice, à procéder à la lecture du rapport de la Commission.

Par sa lecture, **Mme Olivia Gay** fait part à l'assemblée de l'entière satisfaction de la Commission quant aux explications obtenues par la Syndique, Mme Anouck Tschudi.

La Commission rappelle que ce préavis a déjà été accepté lors de la séance du 23 novembre 2020 et que suite aux remarques du Canton, quelques changements ont dû être faits.

Le seul changement important est l'article 6 qui ajoute la mention d'un représentant du périmètre Valorsa, en cas de désaccord au sein de la délégation de la déchèterie, avec un rôle de conciliateur, ce que la Commission juge tout à fait pertinent.

La Commission propose au Conseil d'accepter le préavis tel qu'il a été présenté.

M. Luc Fontolliet remercie la Commission et sa rapportrice pour le travail réalisé et ouvre la discussion.

La parole n'étant pas demandée, M. Luc Fontolliet propose à la Municipalité de lire les conclusions du préavis et de passer au vote.

Le préavis municipal n° 05/11/2021 « Entente intercommunale relative à l'exploitation de la déchèterie de Clarmont par les communes de Clarmont et de Vaux-sur-Morges » est accepté à l'unanimité.

9. Élections

9.1. Suppléant(e) au sein de la Commission de gestion, des finances et ad hoc

M. Luc Fontolliet informe que, lors de l'installation des autorités, M. Jean-Pierre Imesch a été « réélu » sans être membre du Conseil pour la législature 2021-2026. Il n'était donc pas éligible.

La Commission est actuellement composée de Mme Olivia Gay, M. Andreas Brunner et M. Cédric Mann, qui a été élu comme suppléant. Ce dernier a été contacté par le Bureau afin de lui demander s'il était d'accord d'œuvrer en tant que membre à part entière, ce qu'il a accepté. Il reste donc à trouver un(e) suppléant(e).

M. Luc Fontolliet attend des propositions de candidature.

Mme Anouck Tschudi propose M. Luc Maurer.

M. Luc Maurer est élu tacitement suppléant au sein de la Commission de gestion, des finances et ad hoc.

9.2. Représentant(e) du Conseil au sein de la Fondation Baud à Apples

M. Luc Fontolliet passe la parole à la Municipalité pour la présentation de cette fonction.

Mme Annette Mann, Municipale, rappelle que l'EMS d'Apples accueille ou a accueilli plusieurs habitants de Clarmont, que ce soit pour des courts ou longs séjours.

La Commune de Clarmont bénéficie d'un siège au sein de cette Fondation et ce siège peut être occupé par un membre de la Municipalité ou par un membre du Conseil.

Deux séances par an ont lieu, une pour les comptes et une pour le budget. La prochaine séance a lieu le 7 décembre 2021.

Mme Annette Mann attend des propositions de candidature.

En l'absence de candidat parmi les membres du Conseil, Mme Annette Mann assurera la représentation de la commune de Clarmont au sein de la Fondation Baud à Apples.

10. Communications de la Municipalité

M. Luc Vidoudez, Municipal, informe que le service cantonal vétérinaire en charge des eaux a fusionné avec le service d'hygiène du Canton.

Une matinée de contrôle a eu lieu concernant l'ensemble des installations de production et de stockage d'eau. À la suite de cette visite, un rapport dépourvu de points positifs a été établi par le Canton.

Une entreprise a été mandatée afin de chiffrer tous les travaux à faire sur les installations de production d'eau. L'Association intercommunale d'alimentation en eau potable du Vallon de la Morges (AVM) a aussi été contactée afin de chiffrer les coûts d'un éventuel raccordement fixe à leur réseau.

La Municipalité reste dans l'attente des devis.

Pour information, un procès est en cours entre le Canton et certaines industries pharmaceutiques. En cas de victoire, le Canton pourrait obliger les communes à s'équiper d'un système de traitement d'eau contre les micropolluants, ce qui engendrait des frais colossaux.

M. Fabrice Gibaud, Municipal, rappelle que plusieurs réserves ont été faites pour les travaux dans le bâtiment communal concernant les problèmes d'humidité.

Deux experts sont venus évaluer les problèmes et ils ont apportés les mêmes conclusions. Le bâtiment étant construit sur de la terre, il y aura de toute façon des remontées d'eau et rien ne peut être fait, hormis creuser à 3 mètres pour y poser des drains. Cette solution est la plus couteuse.

Un deuxième visionnage a été fait au niveau du drain côté route. Ce drain est complètement rempli d'eau / bouché. Deux possibilités : une fouille à 2.5 ou 3 mètres de profond, à l'endroit où le drain est bouché pour voir s'il peut être débouché et être raccordé sur une conduite. Sur les plans reçus, rien n'est visible, d'où le fait qu'il faut ouvrir (le devis se monte à environ CHF 4'500.-). La deuxième possibilité est de créer une chambre avec une pompe.

M. Andreas Brunner demande si cette eau vient des nappes phréatiques.

M. Fabrice Gibaud confirme. Cette eau vient du terrain et aussi du ruissellement du trottoir qui finit dans le drain.

M. Christian Viande demande s'il serait possible de faire un puit et une pompe depuis l'extérieur du bâtiment.

M. Fabrice Gibaud informe que le drain est bouché à 2 mètres de profond et que les conduites d'eau clair sont à 80 cm.

Mme Olivia Gay demande dans quel état est le bâtiment communal.

Mme Danièle Staines informe que, en ce qui concerne la chapelle, l'humidité est un sérieux problème. Un déshumidificateur a été installé et il doit être vidé tous les trois jours. La peinture refaite il y a une année commence déjà à tomber.

M. Fabrice Gibaud affirme que dans un premier temps, il faudra observer l'impact qu'aura la première mesure. À savoir qu'il faut compter une année afin qu'un mur sèche, dès que les travaux sont terminés. Les peintures devront aussi être refaites car elles ne sont pas « respirantes ». Il faudra utiliser de la peinture minérale.

Mme Anouck Tschudi ajoute qu'il n'y a pas eu de nouvelle inondation. Le bâtiment est sain mais des mesures doivent être prises.

M. Fabien Fiechter annonce que lors des communs, la roulotte a été repeinte et les grilles autour du bâtiment communal ont été vidées. Avec son employeur, ils ont vidé toutes les grilles communales. M. Fabien Fiechter remercie tous les participants à cette journée des communs.

Concernant la déchetterie, les réglages de l'éclairage ont été modifiés car les lampes étaient allumées presque tous les jours. Une benne à PET a été ajoutée. Les anciennes bennes dans le village ont été conservées. Un tout ménage sera envoyé à la fin de l'année pour annoncer un changement d'horaire d'ouverture.

Mme Anouck Tschudi informe que, concernant le Rovay, l'étude est finie et un rapport va être établi. Une commission municipale va être créée afin d'intégrer des membres du Conseil, des membres de la population ou des externes. M. Gérard Berguer, qui faisait partie de la commission des eaux lors de l'ancienne législature, a déjà donné son accord pour intégrer la commission avec, idéalement, MM. Alain Moret et Christian Viande. Le but final est d'arriver devant le Conseil, courant 2022, avec une solution concrète.

Mme Anouck Tschudi remercie tous les participants au Festival du Film vert. L'équipe d'organisation a été super. Malheureusement, il y a eu moins de monde de ce qui était attendu. Ce festival ne sera pas organisé l'année prochaine à Clarmont pour des questions de calendrier et de logistique.

Mme Anouck Tschudi poursuit en informant que des panneaux concernant les votations, installés sur des lampadaires, ont été enlevés. En effet, aucun panneau ne peut être mis au centre du village et aucune autorisation n'a été demandée.

Concernant les vacances, les personnes concernées doivent remettre à Mme Anouck Tschudi leurs feuilles d'heures ainsi que leurs coordonnées bancaires.

Mme Anouck Tschudi remercie M. Luc Maurer pour le cadre photo offert lors du dernier Conseil de l'ancienne législature. Il a été installé dans la salle du Conseil.

Mme Annette Mann souligne que la Municipalité tient à cœur d'offrir des moments de rencontres aux habitants et cette année les manifestations ont pu avoir lieu (les communs, le Festival du Film vert, le 1^{er} août ou encore le marché paysan). En collaboration avec la Municipalité de Vaux-sur-Morges, une sortie des aînés a été organisée au Refuge de Vaux-sur-Morges, avec 32 personnes inscrites. Cette sortie a lieu tous les deux ans. Des rencontres ont aussi été faites lors des soirées pétanque, tous les 15 du mois. Actuellement en pause hivernale, ces soirées reprendront le 15 avril 2022 dès 19h.

Mme Annette Mann continue en informant que l'année prochaine, la Municipalité a envie d'organiser une sortie pour les jeunes (dès la 5P jusqu'à la fin de la scolarité), un samedi.

Concernant les prochaines manifestations, le bar'bouzet est toujours organisé le 1^{er} samedi du mois, dès 17h. La prochaine date est le 4 décembre.

La fête de Noël aura lieu le 11 décembre 2021. Un magnifique programme a déjà été envoyé.

Mme Annette Mann informe que Pro Senectute organise sur tout le canton des tables de Noël. Il s'agit d'une action qui propose aux seniors de s'inscrire afin de ne pas passer les fêtes seuls. Les inscriptions sont ouvertes jusqu'au 7 décembre 2021 pour celles et ceux qui souhaitent recevoir quelqu'un chez eux.

Mme Annette Mann termine en informant que Mme Christiane Maurer a été ramasser les noix du noyer communal, les a cassées et nettoyées avec son frère et des petits sachets seront remis au membres du Conseil à la sortie.

11. Communications du Bureau

M. Luc Fontolliet informe que la Municipalité lui a fait part de son souhait de donner la possibilité aux délégués des associations intercommunales (ASIABE et ERM) de s'exprimer et d'informer le Conseil sur les objets en cours ou à venir.

Concernant l'ASIABE, M. Luc Fontolliet passe la parole à Mme Olivia Gay.

Mme Olivia Gay explique que l'an dernier, beaucoup de discussions étaient portées sur la fusion de Hautemorges et donc de la représentation de Clarmont au sein de l'ASIABE. Les dernières discussions et votations portaient sur le règlement du conseil d'établissement suite à la fusion de Hautemorges, les indemnités discutées à chaque début de législature, les compétences du Comité directeur ou encore sur une demande de crédit au budget. Le 8 décembre prochain, une séance d'information est organisée afin de présenter le projet de développement des infrastructures sur le secteur de l'ASIABE.

Mme Anouck Tschudi complète en informant que Mme Olivia Gay représente le Conseil, Mme Annette Mann représente la Municipalité et elle-même est au Comité directeur mais représente Vaux-sur-Morges et Clarmont.

Mme Olivia Gay termine en disant qu'elle a beaucoup hésité à se représenter car il s'agissait d'une tâche relativement pénible, notamment à cause du climat parfois tendu voire désagréable au sein de l'association.

M. Luc Fontolliet remercie Mme Olivia Gay pour ses explications et passe la parole à M. Christian Viande, délégué de l'ERM.

M. Christian Viande informe qu'il n'a jamais été convoqué concernant le sujet discuté actuellement, soit les clés de répartition.

M. Fabien Fiechter complète qu'à la dernière séance, ils ont expliqué le fonctionnement de la STEP et les comptes. La séance a duré qu'une heure donc tout était très bref.

M. Luc Fontolliet termine en communiquant les dates des prochaines séances ordinaires du Conseil:

- Mercredi 8 juin 2022
- Mercredi 23 novembre 2022

Et les dates concernant le Bureau électoral :

- Dimanche 28 novembre 2021 : votations fédérales
- Dimanche 13 février 2022 : votations fédérales
- Dimanche 20 mars 2022 et 10 avril 2022 : élections cantonales
- Dimanche 15 mai 2022 : votations fédérales

12. Divers et propositions individuelles

M. Luc Maurer demande si la Municipalité a des nouvelles par rapport à l'ACIC, notamment sur la clôture du dossier.

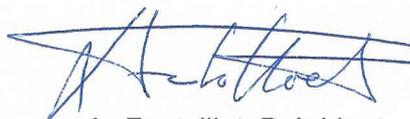
Mme Anouck Tschudi répond qu'elle n'a aucune nouvelle et aucune entrée d'argent n'a été faite.

Mme Annette Messerli demande si la Municipalité a eu des nouvelles concernant les travaux pour le Chemin du Moulin 2.

Mme Anouck Tschudi informe que beaucoup de relances ont été faites mais sans succès jusqu'à présent. La personne en charge des travaux n'y arrive pas, des nouveaux devis ont été demandés mais pas encore reçus, malgré plusieurs relances.

La parole n'étant plus demandée, **M. Luc Fontolliet** clôt la séance à 21h45.

Clarmont, le 24 novembre 2021.


L. Fontolliet, Président




E. Favre, Secrétaire